

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 22 (1931)

Artikel: Conférence des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande
Autor: E. S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande.

MM. les chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande se sont réunis à Delémont, les 10 et 11 juin derniers, avec un ordre du jour important.

Le *Glossaire des patois romands* occupa une partie importante de la séance. M. le professeur Gauchat, l'inspirateur et l'animateur de cette œuvre remarquable, exposa l'état des travaux philologiques et la situation actuelle de la publication éditée par la maison Attinger, de Neuchâtel. Jouissant de plus de temps qu'autrefois, — il a quitté le professorat actif et a été mis au bénéfice d'une pension de retraite, — ce savant et ses éminents collaborateurs, MM. Jeanjaquet, Tappolet, Muret et Æbischer, se proposent d'activer, dans la mesure du possible, la parution des fascicules du « Glossaire ».

La conférence, après un rapport du rédacteur de l'« Annuaire de l'Instruction publique », approuva les propositions de celui-ci. La publication des statistiques fut examinée de près. Elle fera l'objet d'une étude spéciale pour 1932.

La question du *Cinéma éducatif* retint longuement, dans deux séances, l'attention de MM. les chefs des Départements. Pour être à même de répondre à l'Institut international du film éducateur à Rome, le Département fédéral de l'Intérieur demandait, l'hiver dernier, aux Départements de l'Instruction publique de la Suisse un certain nombre de renseignements concernant :

1. l'entrée en Suisse, en *franchise douanière*, des films reconnus éducatifs ;
2. l'établissement d'un *catalogue* de films suisses d'enseignement ;
3. l'organisation d'une *centrale cinématographique nationale*.

La première question n'a chez nous aucune importance ; les droits d'entrée perçus en Suisse sur les films éducatifs jouent un rôle insignifiant. La seconde ne peut nous préoccuper, les films exécutés dans notre pays sont encore très peu nombreux. La troisième revêt, au contraire, un très grand intérêt pour les écoles des

cantons romands. Il n'est pas surprenant qu'elle ait suscité une discussion longue et très vivante à laquelle tous les conseillers d'Etat ont pris part, ainsi que M. Imhof, secrétaire général de l'Office international du film éducatif, à Bâle, invité à la Conférence.

Il a été reconnu qu'on ne pouvait admettre la création d'une seule centrale pour la Suisse. Depuis longtemps, divers organismes travaillent dans ce domaine et essayent de se rendre utiles : ce serait injuste de les ignorer. Il serait bon aussi d'examiner la possibilité d'étudier l'organisation d'une centrale romande chargée de procurer les films nécessaires aux classes de langue française. Notre mentalité, nos programmes, nos écoles ne sont-ils pas différents de ceux de nos Confédérés d'outre-Sarine ?

Après avoir creusé aussi à fond que possible ce problème, la Conférence romande a chargé, pour l'étude de propositions pratiques, une Commission formée de MM. les conseillers d'Etat Borel et Lachenal, de M. Kleinert, secrétaire, à Berne, et Savary, chef de Service, à Lausanne. Cette commission présentera des propositions dans une prochaine séance.

Le Comité de l'*exposition scolaire* que prépare la Société pédagogique romande à l'occasion de son Congrès, à Montreux, en 1932, a adressé aux Départements romands de l'Instruction publique une circulaire les priant de prendre part à cette manifestation. MM. les conseillers d'Etat des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne se sont montrés favorables à l'invitation qui leur a été présentée. Mais ils désirent que cette exposition ne prenne pas une trop grande extension, que son plan soit bien déterminé et qu'une entente s'établisse, à ce sujet, entre les organes officiels des cantons. Une commission a été invitée à entrer en rapport avec le Comité de l'exposition afin de mettre au point un certain nombre de questions.

La Conférence examina encore la possibilité, dans les écoles professionnelles, d'organiser un enseignement sur la *prévention des accidents*. Elle a pris note des renseignements qui lui ont été fournis au sujet de la Commission des *manuels de mathématiques*, ainsi que sur une édition française de la brochure sur l'*Organisation des écoles publiques en Suisse*. Elle a appris, avec regret, que la Direction des Postes refusait d'accorder la franchise postale aux envois aux parents des programmes scolaires.

Dans la soirée du mercredi 10 juin, MM. les chefs des Départements eurent le privilège et la grande joie d'entendre de beaux chœurs remarquablement exécutés par les élèves des écoles primaires et secondaires de Delémont, et, le lendemain, ils refirent connaissance avec ce Jura bernois aux aspects si pittoresques et si variés.

E. S.